Manuvie

Notre ambition audacieuse

Manuvie est une entreprise plus forte lorsque les personnes et la planète prospèrent. Elle reconnaît les menaces que les changements climatiques font peser sur notre entreprise, la santé publique, les moyens de subsistance des collectivités où nous menons des activités, ainsi que la nécessité de préserver la qualité de notre environnement.

Nous reconnaissons également l'importance d'en tenir compte dans la façon dont nous gérons nos activités, déterminons nos placements et élaborons nos offres de produits et de services financiers.

Pour en savoir plus, veuillez consulter le document **Plan de mise en œuvre de l'action climatique de Manuvie à l'adresse manuvie.com.**

Nous avons publié, en 2021, notre premier plan d'action climatique. Depuis lors, nous avons progressé dans les trois piliers de notre plan.

Nos opérations[1]

Réduire l'empreinte carbone de nos actifs exploités

Nous élaborons des solutions pour réduire les émissions absolues de portée 1 et 2 de 40 % d'ici 2035[2], en nous concentrant dans l'immédiat sur la décarbonation des actifs que nous possédons et exploitons.

Les placements de notre fonds général

Investir dans un avenir durable

Nous sommes en train de préparer le terrain pour parvenir à la carboneutralité du portefeuille de placement de notre fonds général d'ici 2050. Nous nous efforçons également de réaliser des améliorations à court terme, fondées sur des données scientifiques, de l'empreinte carbone du financement des projets de production d'électricité et des placements en titres de créance et en actions cotés en bourse[3,4].

Financement des projets de production d'énergie

- Réduction de 72 % par kilowattheure (kWh) de l'intensité des émissions découlant du financement de projets d'ici 2035 ou conformité à l'objectif de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) pour 2035 de 0,14 kg éq. CO_2/kWh.

Titres de créance et actions cotés en bourse, à l'exclusion des fonds souverains, dans tous les autres secteurs

- Réduction de la température du portefeuille de 2,9 °C en 2019 à 2,5 °C, en voie d'atteindre un réchauffement bien en dessous de 2 °C d'ici 2027, calculée d'après les activités totales de la chaîne de valeur de l'émetteur (émissions de portée 1, 2 et 3).
- Réduction de la température du portefeuille de 2,7 °C en 2019 à 2,3 °C, en voie d'atteindre un réchauffement bien en dessous de 2 °C d'ici 2027, calculée d'après les activités opérationnelles de l'émetteur (émissions de portée 1 et 2).

Nos produits et services

Élaborer des solutions pour relever les défis climatiques

Nous mettons au point des produits de placement qui répondent aux besoins des investisseurs et favorisent un avenir plus durable. Nous renforçons la résilience de nos produits d'assurance vie et d'assurance maladie au regard des risques liés au climat et évaluons les mesures nécessaires pour mieux comprendre les répercussions du climat sur la morbidité et la mortalité.

La voie du succès

L'objectif de décarbonation du « monde réel » est au cœur de l'ensemble des décisions prises conformément à nos cibles climatiques. Qu'est-ce que cela signifie? En termes simples, les mesures que nous prenons pour gérer notre empreinte devraient bénéficier à notre entreprise et se répercuter sur l'économie réelle. Cette approche oriente notre prise de décision vers de meilleurs résultats pour nos clients et nos actionnaires, tout en contribuant au déploiement de solutions dans l'ensemble de l'économie.

Ce plan de mise en œuvre décrit les différentes étapes de notre parcours vers la carboneutralité et notre approche en matière de décarbonation. Cela dit, comme il s'agit d'un plan qui dépend de nombreux facteurs échappant à notre contrôle direct, il reste en cours d'élaboration et évoluera au gré d'améliorations répétitives et progressives.

Jouer notre rôle

Le Plan de mise en œuvre de l'action climatique de Manuvie représente la prochaine étape dans notre cheminement vers la cible zéro nettes, et le plan de transition de Manuvie, toujours en cours, comprendra des améliorations itératives et progressives. Les cibles fondées sur les données scientifiques appuient notre harmonisation aux trajectoires crédibles menant à la cible zéro nettes. Nous nous attendons à ce que ces pistes, ainsi que les meilleures mesures de notre réussite, évoluent au fil du temps. Nous avons l'intention d'adapter notre approche en conséquence, afin de tenir compte des changements dans l'économie réelle et des meilleurs renseignements disponibles.

Le fondement scientifique des trajectoires mondiales visant à limiter le réchauffement nécessite une collaboration d'une envergure sans précédent des divers acteurs. Le fonctionnement des gouvernements, des organisations et des collectivités devra subir des changements fondamentaux. Le secteur financier fait office de catalyseur sur la voie de la décarbonation, notamment en investissant et en fournissant des produits destinés à écologiser notre économie. Mais nous n'agissons pas seuls.

Tout d'abord, nous comptons sur la capacité des décideurs politiques et des innovateurs technologiques à mener des interventions importantes et transformatrices dans l'économie réelle. Ensuite, nous devons avoir accès à des renseignements et des données fiables, crédibles et opportunes de la part de nos partenaires d'exploitation et des entreprises dans lesquelles nous investissons sur les principaux paramètres de la décarbonation. Enfin, nous dépendons du soutien des investisseurs, des clients, des pairs et des organismes de réglementation de Manuvie, qui reconnaissent l'importance d'une transition juste et nous encouragent à nous concentrer assidûment sur notre plan d'action climatique conformément à nos objectifs commerciaux de base.

Malgré l'urgence de la lutte contre les changements climatiques, la transition vers la carboneutralité ne suivra pas la même trajectoire dans chaque secteur, région ou économie. Nous nous engageons à faire preuve de clarté et de transparente vis-à-vis des risques, des défis et des possibilités qui nous attendent.

Nos activités

Entre autres activités, Manuvie gère des actifs réels (biens immobiliers, terrains forestiers et biens agricoles). Gestion de placements Manuvie est le gestionnaire des actifs réels exploités appartenant à la fois à notre fonds général et à des tiers[5].

À court terme, Manuvie met l'accent sur des interventions ciblant le climat pour les actifs sur lesquels nous sommes en mesure d'exercer le plus d'influence, à savoir ceux que nous possédons et exploitons directement. Ceux-ci sont à l'origine de près de la moitié des émissions de portée 1 et 2 de nos actifs réels. Cette approche basée sur le degré d'influence nous permet de prendre des mesures efficaces pour investir dans la décarbonation du portefeuille d'actifs réels de notre fonds général. La décarbonation de ces actifs peut être accélérée dans le cadre de notre trajectoire de décarbonation actuelle, selon l'appréciation de la valeur des actifs à long terme, la résilience et les occasions de productivité.

Pour l'ensemble de nos émissions de portée 1 et 2, nos interventions ciblées sur le climat se concentrent sur les émissions provenant d'actifs que Manuvie possède et exploite[6].

Que ce soit par le biais de clauses contractuelles explicites, telles que les normes de durabilité des immeubles du portefeuille d'actifs immobiliers mondial, ou grâce à des collaborations d'affaires, Manuvie se positionne comme un partenaire de la décarbonation des actifs exploités par nos locataires ou appartenant à des tiers. Au fil de la réalisation de nos engagements quant à la décarbonation, nous entendons étendre et faire évoluer notre approche.

Manuvie met l'accent sur les mesures suivantes

i. Tirer le meilleur parti de l'énergie consommée

Nos efforts en matière d'écoefficacité visent surtout à réduire la demande énergétique grâce à la rénovation. Plusieurs aspects des activités immobilières, forestières et agricoles offrent des solutions, notamment le choix d'options à haut rendement énergétique (telles que l'éclairage à DEL, le pompage à vitesse variable, la planification améliorée, l'amélioration de l'efficacité énergétique des moteurs, etc.), les décisions relatives au transport des grumes à faibles émissions de carbone et la sylviculture de précision, entre autres.

La réduction de la consommation d'énergie peut atténuer les risques liés à la transition climatique à long terme, en particulier dans les territoires qui envisagent d'augmenter les coûts du carbone.

ii. Opter pour des modes de fonctionnement améliorés et novateurs

Réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles est la clé de la transition vers la carboneutralité. L'électrification et le remplacement de combustible réduiront notre dépendance à l'égard des carburants à fortes émissions de carbone, comme le diesel et l'essence, en privilégiant ceux à plus faible teneur en carbone. En ce sens, la technologie jouera un rôle crucial. Nous avons l'intention de miser sur des technologies éprouvées, telles que les thermopompes dans le secteur de l'immobilier.

Bien que les émissions dans ces secteurs soient dites « difficiles à maîtriser », nos activités forestières et agricoles exploreront également la rentabilité des technologies émergentes, telles que les biocarburants, les options à faibles émissions de carbone pour les équipements lourds et l'amélioration de l'efficacité des engrais. Nous tenterons également d'optimiser l'épandage des engrais et les brûlages dirigés.

Toujours dans des efforts de décarbonation, nous chercherons également à investir dans des sources d'énergie renouvelable sur place dans l'ensemble de nos actifs. Dans le secteur immobilier, un aspect au cœur de ces efforts échappe à notre contrôle : la décarbonation du réseau électrique. L'adoption rapide des énergies renouvelables par les services publics d'Amérique du Nord devrait profiter à tous les consommateurs d'électricité.

iii. Agir en promoteur des solutions climatiques naturelles

La foresterie et l'agriculture sont reconnues comme des solutions climatiques naturelles, pour leur capacité à fournir le tiers des mesures d'atténuation des changements climatiques économiques nécessaires à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris. Les avantages connexes des solutions climatiques naturelles pour le climat et la nature sont de plus en plus évidents. Dans le secteur de l'agriculture, les pratiques de régénération, comme le couvert végétal, qui permettent d'améliorer la santé des sols, sont reconnues comme essentielles pour exploiter le potentiel de l'agriculture, non seulement pour nourrir le monde, mais aussi pour lutter contre les changements climatiques et la perte de la nature. La plupart des solutions climatiques naturelles sont axées sur l'absorption et le stockage du carbone (p. ex. le reboisement ou la gestion forestière améliorée). Cela se reflète dans nos activités, à travers l'émission de crédits carbone[7].

Grâce à l'approche adoptée par Manuvie, de nombreuses propriétés que nous gérons se sont révélées capables de mettre en place des compensations carbone et des compensations internes pouvant aider les clients à atteindre leurs objectifs climatiques et à générer des revenus d'appoint.

iv. Accroître l'étendue et la fiabilité des données

Manuvie a besoin de données fiables pour prendre des décisions éclairées en phase avec son plan de décarbonation et ses objectifs de placement. Les directives quant à la comptabilisation des émissions pour les forêts et les terres agricoles évoluent continuellement et dépendent de notre capacité à collecter des données liées à des activités ne permettant pas toujours de fournir des renseignements précis. Comme il s'agit d'actifs biologiques plutôt que purement mécaniques, relativement peu de leurs procédés chimiques constitutifs sont mesurés. C'est pourquoi nous devons nous concentrer sur de nouvelles méthodes de mesure, notamment les technologies LiDAR avancées (détection et télémétrie par ondes lumineuses) et de télédétection, ainsi que des solutions émergentes, comme la machinerie lourde à l'hydrogène et les engrais inhibiteurs d'uréase qui ralentissent la nitrification et améliorent la santé des sols.

Manuvie s'efforce d'obtenir des données précises sur l'utilisation des carburants (diesel, essence, propane et gaz naturel) au niveau des propriétés. À mesure que la qualité et la couverture des données au niveau des terrains s'améliorent, nous sommes mieux placés pour suivre le rendement des actifs et faire évoluer notre stratégie afin d'adapter nos efforts de décarbonation dans l'avenir.

Les placements de notre fonds général

Les investissements du fonds général de Manuvie visent à générer des rendements qui soutiennent les activités de notre entreprise et nous permettent d'honorer les promesses faites à nos clients en assurance dans le monde entier. Nous le faisons sur les marchés publics et privés qui appuient les économies développées et en croissance, créent des emplois, les maintiennent et contribuent à améliorer la qualité de vie à l'échelle mondiale.

Nous pensons que les changements climatiques auront des répercussions systémiques sur notre économie mondiale. En tant qu'investisseurs, nous entendons saisir l'occasion que représente la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

Par ailleurs, nous sommes d'avis que les risques inhérents à la transition créeront une conjoncture de marché de plus en plus négative pour les activités traditionnelles à haute intensité carbonique.

En outre, les risques physiques associés aux changements climatiques, tels que l'augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes, peuvent avoir des effets néfastes pour notre portefeuille.

La poursuite des travaux visant à mesurer l'ampleur et l'incidence de la transition et des facteurs de risque physique liés au climat peuvent influencer le rythme et la mesure de la décarbonation de notre portefeuille.

Manuvie met l'accent sur les mesures suivantes

i. Financer l'élaboration et la mise à l'échelle de solutions de décarbonation concrètes

En pratique, cela signifie l'affectation et le déploiement de capitaux pour favoriser l'expansion des technologies et des services à faibles émissions, remplacer les solutions à fortes émissions, faciliter l'absorption des émissions dans l'atmosphère et, tout compte fait, accélérer la transition vers la carboneutralité. Compte tenu du nombre important et croissant de ces placements potentiels, ces occasions peuvent souvent se trouver à des étapes différentes en ce qui concerne l'échelle, la portée et le risque.

Le fonds général de Manuvie nous permet de financer depuis longtemps des projets importants d'infrastructures et de production d'électricité en Amérique du Nord, en Asie et en Europe. Il s'agit notamment de financer des projets d'énergie renouvelable qui ne produisent pas d'émissions de carbone pendant leur fonctionnement, comme l'éolien et le solaire. Nous avons également pris l'engagement initial d'allouer 690 millions de dollars canadiens de fonds dédiés au déploiement de capitaux pour investir dans des sociétés cotées en bourse axées sur la croissance dont les activités sont associées à la transition, en particulier celles touchant des solutions pour les secteurs à fortes émissions.

ii. Harmoniser les décisions de gestion de portefeuille avec des trajectoires climatiques crédibles dans l'économie réelle

Des cibles fondées sur la science ont été définies pour 42 % des placements du fonds général de Manuvie, ce qui représente un peu moins de la moitié de notre empreinte d'émissions financées de référence[8] et correspond à une trajectoire de réchauffement bien inférieure à 2 degrés.

Alors que nous nous préparons à gérer les risques liés à la transition sur le long terme, nous cherchons à orienter notre portefeuille vers des sociétés déterminées à mettre en place des stratégies de réduction des émissions en suivant des trajectoires de décarbonation crédibles. Cette approche soutient notre gestion des risques liés à la transition climatique et nous permet de tirer parti de nouvelles possibilités.

Le fonds général de Manuvie préconise les émetteurs qui divulguent leurs cibles de réduction des émissions absolues (adaptées à leur secteur et à leurs activités) et qui réalisent des investissements appropriés dans leur entreprise pour les atteindre. La divulgation des émissions, conformément aux normes mondiales, est également une condition fondamentale.

iii. Investir dans la transition des actifs fortement émetteurs

Manuvie reconnaît la nécessité de conditions favorables pour faciliter les investissements dans la transition vers une économie mondiale à faibles émissions de carbone, notamment un environnement politique suffisamment souple et stable et la disponibilité de solutions de remplacement et de mécanismes financiers d'un bon rapport coût-efficacité.

L'évaluation que fait Manuvie des risques liés aux investissements dans les combustibles fossiles continue d'évoluer en regard des changements climatiques. Sa philosophie de placement dans les secteurs les plus fortement émetteurs demeure sujette à changement. Nous soutenons les entreprises qui ont des projets crédibles de réduction des émissions et qui ont fait leurs preuves en matière de décarbonation de leurs activités en Amérique du Nord et en Europe. À l'heure actuelle, Manuvie ne finance pas directement de nouveaux projets d'extraction de charbon thermique ou de production d'électricité à partir de charbon, ne détient pas de participations dans de tels projets et n'a qu'un intérêt limité dans la poursuite de placements futurs dans les nouveaux projets du secteur s'ils ne sont pas assortis de mesures antipollution.

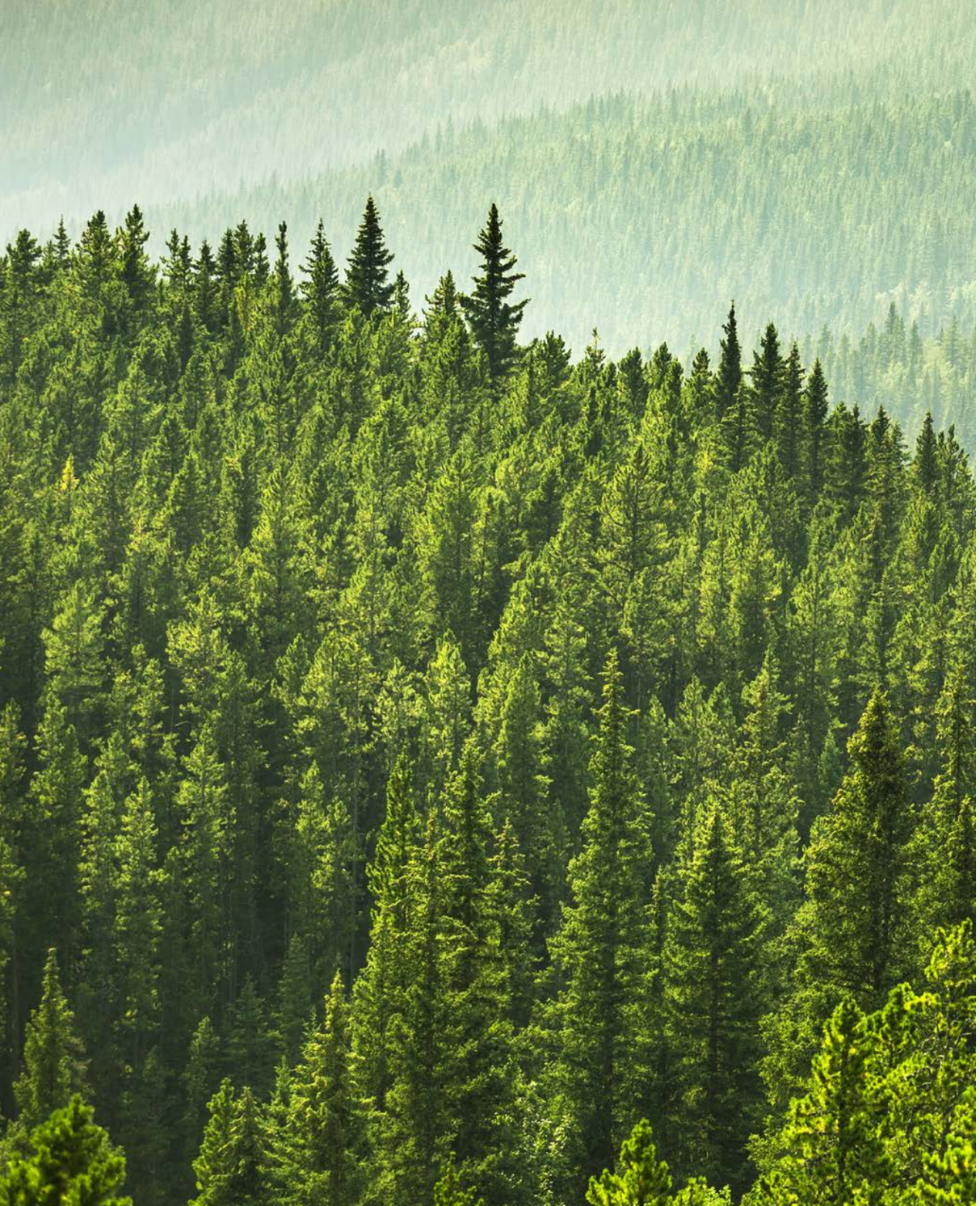

Trousse d’outils sur la transition liée aux placements de notre fonds général

Tirer parti de la décarbonation naturelle dans l’économie réelle et de l’inertie liée à la disparition progressive des titres du portefeuille.

Répartition

Rechercher de nouvelles occasions de placement privilégiant une baisse de l’intensité des émissions et les facteurs verts ou de transition.

Engagement

Fournir des commentaires de façon proactive et constructive et soutenir les émetteurs exposés au risque lié à la transition, en renforçant les exigences minimales quant à la diligence raisonnable.

Défense

Défendre directement ou indirectement les politiques stables qui libèrent les investissements dans les solutions de transition.

Compensation

Détenir des compensations carbone ou des actifs à bilan carbone négatif (par exemple, des terrains forestiers gérés de manière durable) et investir dans des projets qui génèrent des compensations crédibles dans des secteurs où il est difficile de réduire les émissions.

Élimination ou restriction

Éliminer et restreindre les nouvelles positions lorsqu’elles ne sont nettement plus en phase avec les objectifs de placement et la tolérance au risque.

Nos produits et services

Consciente des avantages d'une transition vers une cible zéro nettes et une planète plus saine, Manuvie offre des produits qui donnent aux clients les moyens de choisir des placements durables qui reflètent leur propre approche en matière de durabilité et rehaussent leur résilience face aux changements climatiques.

Manuvie met l'accent sur les mesures suivantes

i. Aider les clients à atteindre leurs cibles climatiques

Nous proposons une gamme de produits conçue pour les clients de Gestion de placements Manuvie afin de les aider à atteindre leurs objectifs financiers, en plus de leurs objectifs climatiques. Cette gamme englobe à la fois l'intégration des facteurs ESG et des produits de placement thématiques spécialisés sur les marchés privés et publics.

En ce qui concerne les stratégies climatiques thématiques, l'objectif est de combiner la recherche de rendements corrigés du risque attrayants avec des caractéristiques environnementales positives dans l'ensemble d'un portefeuille, comme une température plus basse, une intensité de carbone plus faible et des revenus plus élevés provenant des technologies propres, entre autres, et de concentrer le capital sur les entreprises les mieux placées pour réussir à faire face aux changements climatiques[9]. Notre stratégie climatique forestière, unique à Gestion de placements Manuvie, offre aux investisseurs qualifiés la possibilité de se positionner sur les marchés des solutions climatiques naturelles, optimisant ainsi leurs bénéfices éventuels.

ii. Comprendre le risque climatique dans le contexte de nos activités

Manuvie a mis au point un processus pour comprendre les variations des risques liés au climat dans certains pays où elle exerce ses activités. Cette analyse est complétée par des outils prospectifs qui nous aident à appréhender les incidences à court et à long terme, en fonction de différents scénarios climatiques

Dans le cadre de ses activités d'assurance vie et d'assurance maladie, Manuvie met l'accent sur la recherche et la collecte de données afin de guider la mise au point des produits, leur tarification, la sélection des risques, le traitement des demandes de règlement et les analyses actuarielles, à mesure que se précise l'incidence des risques physiques liés au climat sur les taux de morbidité et de mortalité. Nous continuons à évaluer comment le risque climatique peut influencer la conception et la tarification des produits de manière à répondre au mieux aux besoins de nos clients.

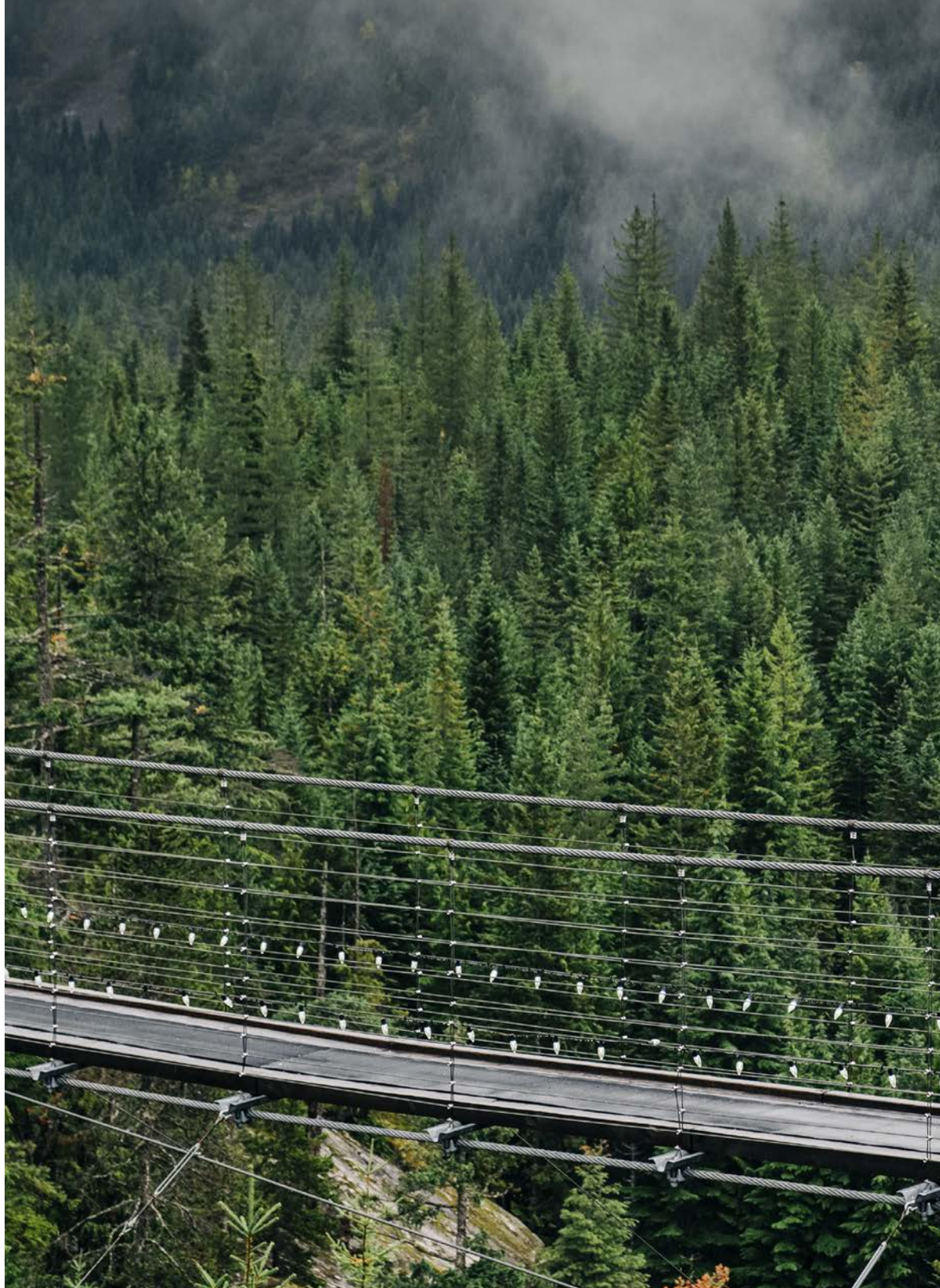

Avertissement

Avertissement concernant l'utilisation de ce rapport et les énoncés prospectifs

Le présent rapport contient des énoncés prospectifs au sens des règles d'exonération des lois provinciales canadiennes sur les valeurs mobilières et de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport comprennent des énoncés sur notre Plan d'action climatique et sa mise en œuvre, ainsi que sur notre parcours vers la carboneutralité et d'autres stratégies liées au développement durable. Les déclarations prospectives se caractérisent habituellement par l'emploi de termes tels que « pouvoir », « devoir », « probablement », « soupçonner », « perspectives », « s'attendre à », « entendre », « estimer », « prévoir », « croire », « projeter », « objectif », « chercher à », « viser », « poursuivre », « but », « rétablir », « s'engager » ou « s'efforcer » (ou de leur forme négative) et par l'emploi du conditionnel, ainsi que des mots et expressions semblables, et elles peuvent inclure des affirmations relatives aux résultats futurs possibles ou présumés de la Société. Bien que, selon nous, les prévisions ainsi exprimées soient raisonnables, le lecteur ne devrait pas s'appuyer indûment sur les énoncés prospectifs en raison des incertitudes et des risques inhérents qu'ils supposent. Les énoncés prospectifs étant fondés sur des hypothèses ou des facteurs importants, les résultats réels peuvent être très différents des résultats qu'ils mentionnent explicitement ou implicitement.

Parmi les facteurs et hypothèses susceptibles d'influencer les énoncés prospectifs du présent rapport, on peut citer la disponibilité limitée de données de qualité sur les émissions et les émetteurs, la diversité des méthodes de mesure, la diversité des efforts de décarbonation dans les différents secteurs et notre capacité à mettre en œuvre des initiatives de décarbonation, l'évolution des attentes des parties prenantes et des attentes réglementaires, l'évolution des conditions économiques, des progrès technologiques et des politiques publiques, la conciliation entre les engagements de développement durable et une transition ordonnée dans les différentes régions, et, enfin, les risques stratégiques, de marché, de réputation, systémiques et environnementaux.

Nous nous sommes notamment appuyés sur des méthodologies externes pour mesurer les émissions et fixer les cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre de portée 1 et 2 de Manuvie et les cibles d'émissions financées de portée 3. Notre approche de la décarbonation décrite dans le présent rapport s'appuie sur les connaissances scientifiques actuelles en matière de climat, ainsi que sur des hypothèses et des estimations fondées sur des renseignements accessibles au public et des données internes. Nous tenons à souligner que les données et les scénarios climatiques disponibles, ainsi que les méthodes de quantification, comportent des limites et des incertitudes inhérentes qui peuvent avoir une incidence sur nos hypothèses et nos estimations sous-jacentes.

Nous avons établi des cibles intermédiaires pour notre fonds général qui nous aident à déterminer la façon dont nos placements peuvent contribuer à la décarbonation de l'économie réelle et qui constituent des repères pour mesurer les progrès accomplis en vue de la réalisation de nos engagements à long terme. Toutefois, nos cibles et les progrès réalisés pour les atteindre pourraient nécessiter une révision si les hypothèses qui sous-tendent les scénarios de carboneutralité et les trajectoires pour y parvenir s'avéraient incorrectes, ou si les facteurs réglementaires, économiques, technologiques ou quelque autre facteur externe nécessaire à la concrétisation de ces scénarios et de ces trajectoires n'évoluaient pas. L'engagement de Manuvie à atteindre la carboneutralité des placements de notre fonds général d'ici 2050 ne comprend pas les placements de nos clients tiers, qui sont gérés par Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde de Manuvie.

Nos rapports sur les progrès accomplis dans la réalisation de nos cibles à court et à long terme s'appuient sur divers cadres, méthodologies, taxonomies et autres normes externes, qui peuvent évoluer dans le temps, entraînant la modification ou le retraitement de nos procédures d'établissement de rapports et de nos résultats. La disponibilité de données fiables et de qualité est un élément déterminant de notre capacité à fixer des cibles, à prendre des décisions efficaces et à rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation de nos cibles et de nos priorités stratégiques. Nous nous appuyons sur des sources de données provenant de tiers, et Manuvie n'a pas vérifié de manière indépendante ces données ni les hypothèses sous-jacentes à ces données et ne peut donc pas garantir la qualité des données utilisées. Le caractère incomplet ou inadéquat des données ou leur indisponibilité peuvent nous obliger à revoir nos cibles et notre progression pour les atteindre. En outre, notre utilisation des données d'un tiers ne doit pas être considérée comme une approbation du tiers ou de ses données ni être interprétée comme l'octroi d'une quelconque forme de propriété intellectuelle.

Nous avons retenu, dans tous les domaines de notre plan d'action climatique, des taux de croissance et une évolution standard de nos activités pour définir nos cibles et notre approche en matière de décarbonation. Toute modification de nos activités et, notamment, de nos activités de placement, de financement, de tarification et de prêt est susceptible d'avoir des répercussions importantes sur notre capacité à atteindre nos cibles et à réduire notre empreinte carbone.

Le présent rapport est fourni à titre informatif seulement, ne fait la promotion d'aucune activité ni d'aucun intérêt commercial de Manuvie et ne constitue ni une offre ni une sollicitation d'achat ou de vente d'un titre, d'un produit ou d'un service dans quelque territoire que ce soit. En outre, le présent rapport n'a pas pour objet la prestation de conseils d'ordre financier, fiscal, juridique ou comptable ni de conseils en matière de placement ou autre, et les renseignements qu'il fournit ne doivent pas être considérés ou utilisés comme tels. Aucun élément du présent rapport ne doit servir de base ou être pris en compte dans le cadre d'un contrat, d'un engagement ou d'une décision de placement, quels qu'ils soient. Le destinataire est seul responsable de l'utilisation des renseignements contenus dans le présent rapport, et ni Manuvie, ni aucune de ses sociétés affiliées, ni aucun de leurs administrateurs, dirigeants, employés ou mandataires respectifs ne pourront être tenus responsables de tout dommage direct ou indirect résultant de l'utilisation du présent rapport par le destinataire.

Le présent rapport a pour objet de fournir des renseignements sous un angle différent et de manière plus détaillée que ceux qui doivent être inclus dans les dépôts obligatoires auprès des autorités en valeurs mobilières. Bien que certaines questions abordées dans le présent rapport puissent présenter un intérêt et une importance pour nos parties prenantes, l'utilisation des termes « important », « significatif » ou d'autres mots ou expressions semblables ne doit pas être interprétée comme dénotant forcément l'atteinte du seuil d'importance relative au sens de la législation et de la réglementation sur les valeurs mobilières ou autrement. Dans le présent document, les termes « ESG », « carboneutralité », « cible zéro nettes » et autres termes semblables liés au développement durable renvoient aux critères définis à l'interne par Manuvie et non à une définition réglementaire propre à un territoire donné qui pourrait exister. Nous n'avons aucune obligation de mettre à jour les renseignements ou les données contenus dans le présent rapport.

Des renseignements importants sur les facteurs de risque susceptibles d'entraîner d'importantes disparités entre les résultats réels et les attentes ainsi que sur les principaux facteurs et hypothèses utilisés pour formuler nos énoncés prospectifs se trouvent à la rubrique « Gestion du risque et facteurs de risque » de notre dernier rapport annuel, mais aussi dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada et des États-Unis. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport sont, sauf indication contraire, établis à la date de publication de celui-ci et sont présentés dans le but d'aider les parties prenantes à comprendre comment nous entendons réaliser nos engagements en matière de décarbonation indiqués dans notre plan d'action climatique, et peuvent ne pas être appropriés à d'autres fins. Nous ne nous engageons pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, sauf si la loi l'exige.

[1] Manuvie et Gestion de placements Manuvie définissent leurs limites organisationnelles au moyen de l'approche du contrôle opérationnel visant les émissions de portée 1 et 2, conformément au Protocole des GES. Dans le cadre de l'approche du contrôle opérationnel, une société est responsable de 100 % des émissions de GES provenant des activités sur lesquelles elle exerce un contrôle opérationnel, quelle que soit la propriété financière de l'entité. Cette approche ne tient pas compte des émissions de GES provenant des activités dans lesquelles la société détient une participation, mais sur lesquelles elle n'a aucun contrôle opérationnel.
[2] Par rapport à l'année de référence 2019 qui, pour nous, est une année typique en matière d'activité. La pandémie de COVID-19 a mené à l'adoption du télétravail dans l'ensemble de nos activités, de sorte que nos émissions de 2020 ne sont pas représentatives d'une année typique.
[3] Le financement de projet est défini, conformément aux indications de l'initiative Science Based Target (SBTi) pour les institutions financières, comme un prêt ou un placement (privé) au bilan dont l'utilisation connue des produits est désignée pour une activité ou un ensemble d'activités clairement définis, comme la construction d'une centrale alimentée au gaz, d'un projet éolien ou solaire ou de projets d'efficacité énergétique.
[4] Par rapport à une estimation de référence de 2019. Nos cibles à court terme comprennent des cibles intermédiaires pour 2035 et 2027.
[5] Nous exerçons dans un cadre défini par les mandats et les objectifs de nos clients et ne pouvons mener des activités de placement et de développement durable que si nos clients nous ont délégué ce pouvoir.
[6] Au 31 décembre 2023, environ la moitié de nos émissions de portée 1 et 2 provenaient d'actifs exploités par Gestion de placements Manuvie et appartenant à notre fonds général, l'autre moitié appartenant à des clients de Gestion de placements Manuvie.
[7] Au 31 décembre 2022.
[8] Cibles définies conformément aux visées de l'initiative Science-based Targets (SBTi) pour les institutions financières (version 1.0).
[9] Les effets varient d'une stratégie à l'autre et sont propres à leur structure inhérente. Aucune garantie n'est donnée quant au rendement financier ou à la rentabilité des placements.

Manuvie, le M stylisé et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

MP4092955F 04/25 AODA